



Photo 100 : Photomontage à 360° du point de vue n°23

L'analyse de la saturation visuelle potentielle du bourg de la Chapelle Bâton a mis en évidence que 4 critères de saturation visuelle sont atteints dès l'état initial.

Afin de comparer avec l'occupation visuelle réelle du bourg de la Chapelle Bâton un photomontage à 360° a été réalisé depuis le centre-bourg du village à partir du point de photomontage n°23.

Depuis ce point de vue, le projet et les autres parcs ne sont pas visibles, entièrement masqués par la trame végétale et bâtie du bourg. Pour rappel, depuis le point de photomontage 22, pris également au sein du village de la Chapelle Bâton, la visibilité du projet est infime (impact paysager qualifié de négligeable à très faible selon l'enjeu).

Ainsi, les photomontages permettent de **nuancer l'analyse théorique et de relativiser la prégnance du motif éolien depuis les lieux de vie des habitants.**



3.3. BOURG DE ST-ROMAIN

Le bourg de St-Romain est implanté au sein d'une plaine de champs ouverts. Les vues depuis les franges sont régulièrement filtrées par la végétation privative et localement cloisonnées par les boisements à l'ouest et à l'est du bourg.

Concernant l'occupation visuelle du motif éolien :

À l'état initial, plusieurs parcs éoliens sont visibles à l'horizon tout autour du village avec une prégnance visuelle très faible à modérée. La somme des angles occupés est de 109°, ce qui est légèrement inférieur au seuil d'alerte de 120° pour l'indice d'occupation de l'horizon. En revanche, l'indice liée à la prégnance visuelle est atteint avec une valeur de 109° pour un seuil d'alerte fixé à 100°. D'autre part, le plus grand espace de respiration est de 141° ce qui est supérieur au seuil d'alerte fixé à 120° et il se situe au nord-ouest du bourg.

Le projet est implanté au sud-ouest du bourg et occupe un angle horizontal total de 46° localisé sur une section d'horizon en partie déjà occupée par le parc de Cerisou et la Chapelle Bâton. Ainsi, seuls 14° supplémentaires sont occupés après l'intégration du projet et le nombre d'espace de respiration demeure inchangé. Cependant, cette occupation supplémentaire de 14° (qui représente moins de 4% de l'horizon total) entraîne un dépassement du seuil d'alerte pour le critère 1 et renforce le caractère atteint du critère 2. À noter que la valeur de l'indice 1b ne déclenche pas le seuil d'alerte ce qui indique que l'horizon occupé ne l'est pas de manière dense.

D'après cette analyse théorique, il y a un risque de saturation visuelle pour le bourg de St-Romain du fait de deux critères atteints (critères 1 et 2). Toutefois, pour le critère 1, cela est à nuancer du fait de la valeur de l'indice de densité qui est inférieure à celle du seuil d'alerte et, pour le critère 2, le seuil d'alerte était atteint dès le stade initial. De plus, aucune éolienne ne présente une prégnance potentielle forte (angle vertical supérieur à 5° sur le filaire ci-contre) et une grande partie présente un angle vertical proche de 1° et seront en réalité régulièrement masquées par l'importante trame végétale qui maille le territoire.

En effet, il s'agit d'une analyse théorique qui ne prend pas en compte les trames végétales et bâties du bourg ainsi que les filtres formés par les boisements à l'horizon.

Pour rappel, la modification du paysage quotidien est évaluée par l'analyse des planches de photomontage n°34 et 35 pris depuis la frange sud et la frange nord du village. Afin de confronter l'analyse théorique et l'environnement paysager réel du bourg, un photomontage à 360° a été réalisé à partir du point 34 et est présenté ci-après.

Évaluation de la saturation visuelle depuis le bourg de Saint-Romain



		Etat initial 		État projeté 			
Critère 1 Saturation de l'angle horizontal ou indice d'occupation de l'horizon <i>Évaluation de la saturation de l'horizon par cumul des angles occupés par des projets éoliens (Aire de 10 km)</i>	≤ 120°	État initial (en °)		État projeté (en°)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
	> 120°	109	Seuil d'alerte non atteint	123	Seuil d'alerte atteint	14	3,9
Critère 1b (Si critère 1 atteint) Indice de densité sur les horizons occupés <i>Ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé (Aire de 10 km)</i>	≤ 0,5	État initial		État projeté		Taux d'évolution (en %)	
	> 0,5	0,39	Seuil d'alerte non atteint	0,37	Seuil d'alerte non atteint	-5,1	
Critère 2 Prégnance visuelle du motif éolien <i>Somme des angles occupés par le motif éolien dont la prégnance visuelle est supérieure à 1° (Aire de 10 km)</i>	≤ 100°	État initial (en °)		État projeté (en°)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
	> 100°	109	Seuil d'alerte atteint	123	Seuil d'alerte atteint	14	3,9
Critère 3 Angle de respiration maximum ou indice d'espace de respiration <i>Mesure du plus grand angle sans éolienne dit "de respiration" (Aire de 10 km)</i>	≥ 120°	État initial (en °)		État projeté (en°)		Delta (en °)	Rapport d'évolution sur l'horizon (%)
	< 120°	141	Seuil d'alerte non atteint	141	Seuil d'alerte non atteint	0	0,0
Critère 4 Répartition des espaces de respiration <i>Détermination du nombre d'angle de 60° (angle maximum de la vision humaine) (Aire de 10 km)</i>	≥ 2	État initial		État projeté		Évolution	
	< 2	2	Seuil d'alerte non atteint	2	Seuil d'alerte non atteint	0	

SCHÉMA D'OCCUPATION VISUELLE - SAINT-ROMAIN




Coordonnées X,Y,Z du point d'observation :

497 213, 6 572 507, 144.7



(Cet emplacement correspond au point le plus haut du bourg analysé)

LÉGENDE

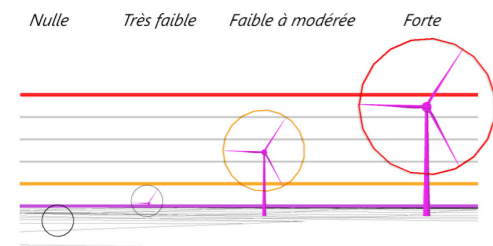
Parcs éoliens

-  Projet éolien de Champniers
-  Parcs éoliens construits
-  Parcs éoliens autorisés

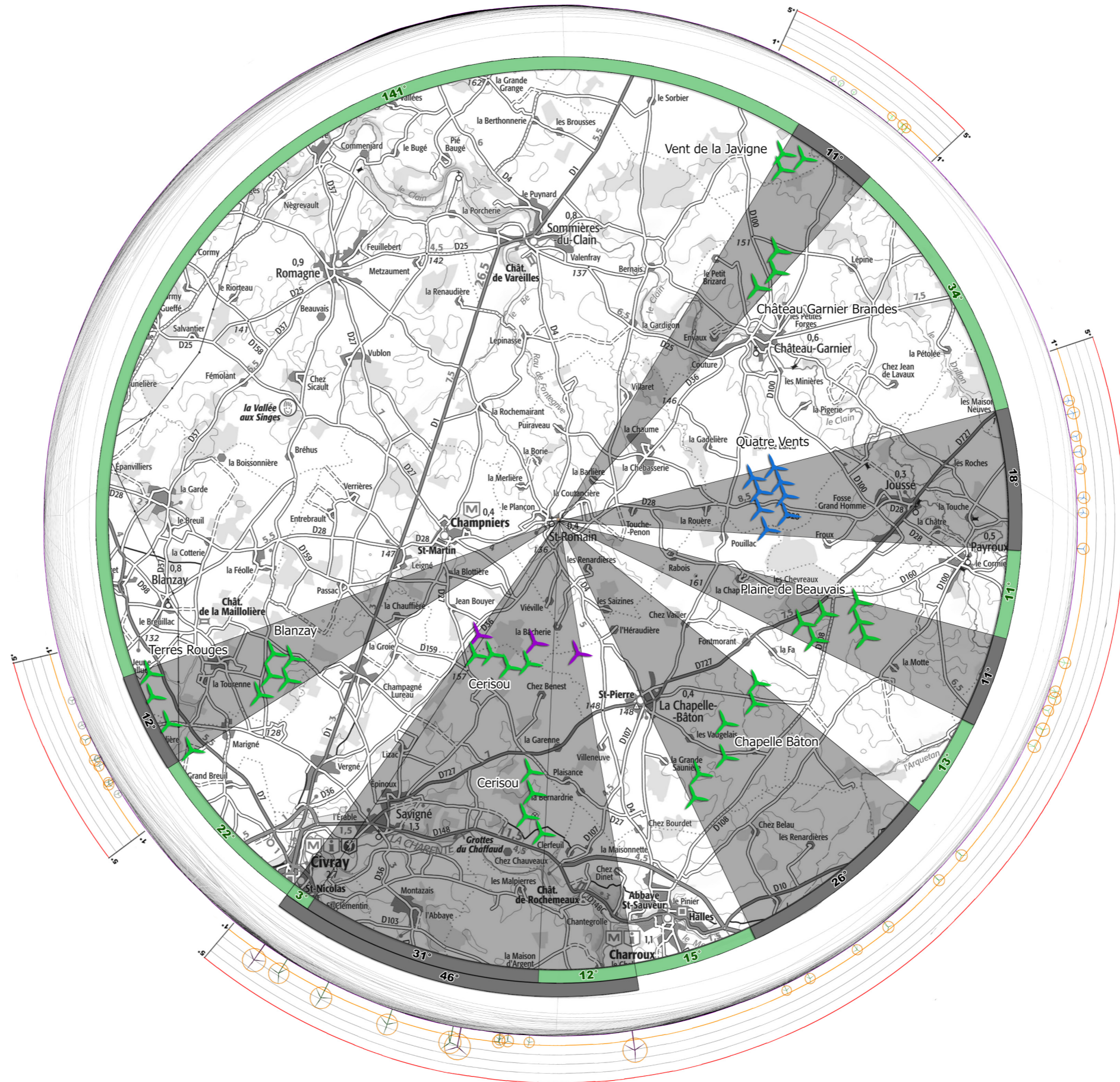
Angles de vue

-  Angle de vue comportant des éoliennes
-  Angle de vue sans éolienne

Prégnance



Éoliennes : 0 Éoliennes : 7 Éoliennes : 39 Éoliennes : 0



Réalisation : agence COUASNON



Quatre Vents

Plaine de Beauvais

Chapelle Bâton



Blanzay

Photo 101 : Photomontage à 360° du point de vue n°34

L'analyse de la saturation visuelle théorique potentielle du bourg de Saint-Romain a démontré que 2 critères de saturation visuelle étaient atteints à l'état projeté (dont 1 dès l'état initial) et des nuances ont déjà été apportées.

Afin de comparer avec l'occupation visuelle réelle du bourg de Saint-Romain, un photomontage à 360° a été réalisé depuis la frange sud du village à partir du point de photomontage n°34.

Depuis ce point de vue situé en frange sud et non au centre du village, les vues sont ouvertes en direction du projet. Toutefois, la visibilité des éoliennes est conditionnée par la nature des cultures au premier plan. En effet, le projet ainsi que le parc de Cerisou sont ici filtrés par des tournesols et sont très peu prégnants. Ils le seront davantage après récolte. À noter qu'il s'agit du seul point de vue ouvert sur le projet depuis ou en sortie du village de Saint-Romain.

Pour rappel, depuis le photomontage n°35, pris depuis la frange nord de Saint-Romain, le projet n'est pas visible.